

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2018/n°30 /1.2/7-02/13

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	24	29

Date de la convocation : 1-02-2018
Date de l'affichage : 1-02-2018

SEANCE DU 7 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le SEPT FEVRIER à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUULET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, C. BERTINI, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

P. DEVILLE à P. MAUMEJEAN
A. JACINTO à C. BONATO
A. BONNET à R. BOUTEILLER
C. LAURIE à G. TRAUULET
G. BER à F. LABARUSSIAS

Secrétaire de séance : P. VAN DER LINDE

OBJET :

DELEGATION DE SERVICE

PUBLIC BROCANTE ET PUCES

AVENANT

Rapporteur : Marielle NEPOTY

Le contrat de délégation du service public pour l'organisation d'un marché aux brocantes et puces est arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Afin de pouvoir le relancer, il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise et adopte le rapport y afférent.

Aussi est-il proposé au conseil municipal :

- De prolonger le contrat actuel de délégation de service public pour l'organisation d'un marché aux brocantes et puces jusqu'au 30 Juin 2018, soit pour une durée de 6 mois
- De dire que toutes les clauses du contrat non expressément modifiées par le présent avenant demeureront intégralement applicables

Le conseil municipal est invité à délibérer

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

